

# Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

## Séance du 09 Octobre 2012

L'an deux mille douze et le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

*Date de la convocation* : le 02 octobre 2012

Mr Sylvain OURY est proposé secrétaire de séance.

**Titulaires présents:** Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Anthony JEANSON, Muriel RENAULT (Suppléante de Jean-Marie ROSSIGNON), Evelyne DIDON, Sylvain OURY, Francis ROLLET, Gisèle GREZ, Chantal FERRE, Ghislain CHEVALIER.

**Suppléants présents:** Claude SALLET, Patrice BIERI, Laurence DETOUR, Pascal SONGY.

**Excusés:** Jean-Marie ROSSIGNON, Marc DEFORGE, Luc MILLON, Claudine BRULHART, Didier BOURGEOIS, Florence MAURY, Sandy DHEURLE, Christian SCHOENTGEN, Audrey SCHULLER.

### **Approbation du Compte rendu de la réunion du 11 Septembre 2012:**

Dans la rubrique Affaires scolaires, il faut ajouter un sous-chapitre intitulé Ecole, dans lequel seront évoquées les dégradations et intrusions sur le site.

Résultat du vote : Pour : 15/17  
Contre : 0/17  
Abstention : 2/17

### **CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE**

Suite à la proposition de la CCVC, un service d'accueil des mineurs le mercredi et pendant les petites vacances est proposé par les Associations Familles Rurales depuis septembre 2012, en collaboration avec la Communauté de Communes. La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de la Marne propose une subvention pour ce type d'accueil, par le biais d'un contrat Enfance-Jeunesse, signé avec la CCVC.

La signature d'un CEJ doit concerner un service nouveau pour une durée de 4 années civiles, et ne peut se faire qu'avec une collectivité, qui sera libre ensuite de reverser cette aide aux associations sous forme d'une subvention. La référence de comparaison porte sur l'année N-1, sur la base du nombre d'actes exprimé en heures (= amplitude horaire journalière x nombre d'enfants x nombre de jours).

La CAF retiendra 60% du nombre d'actes prévisionnels présentés pour chaque année.

Après examen des budgets et effectifs prévisionnels pour les 4 années à venir, la CAF nous a informé qu'aucune subvention ne pourrait nous être accordée pour 2012, les chiffres ne montrant aucun accroissement d'activité significatif et ne mettant pas en évidence un besoin de financement.

### **SUBVENTIONS**

#### **Associations Familles Rurales :**

Il était envisagé avec les associations Familles Rurales que le salaire (et les charges patronales inhérentes) de la directrice de l'ALSH sur la base de 14 heures hebdomadaires, seraient intégralement pris en charge par la CCVC, et réglés aux AFR sous la forme d'une subvention mensuelle.

Le contrôle de légalité de la Préfecture nous a confirmé que le versement mensuel n'est pas envisageable du fait du caractère exceptionnel que doit représenter le versement d'une subvention.

Le Président propose à l'assemblée de verser cette subvention en une seule fois, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012 correspondant au Contrat à Durée Déterminée de la directrice auprès des AFR.

L'AFR d'Ecury sur Coole/5 Villages doit formuler sa demande de subvention par écrit auprès de la CCVC, accompagnée d'un budget prévisionnel.

Une délibération concernant une décision modificative sera à prévoir en décembre 2012 pour ajuster les dépenses relatives à ce poste.

#### ***Délibération N° 29-2012***

##### **Subventions aux associations Familles Rurales de la Vallée de la Coole.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de confirmer l'attribution d'une subvention correspondant au salaire net versé à la directrice de l'ALSH, plus les charges patronales correspondantes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012.

Résultat du vote : Pour : 17/17  
Contre : 0/17  
Abstention : 0/17

#### **Boulangerie d'Ecury sur Coole :**

Le Président expose à l'assemblée communautaire que Monsieur et Madame BAUDET de la boulangerie d'Ecury sur Coole, dans un courrier du 31 août 2012, informent la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole qu'ils ont subi un incendie détruisant le four à pain et une partie des locaux commerciaux de la boulangerie.

Ce sinistre a entraîné une suspension d'activité d'un mois et demi et les travaux de remise en état les mettent dans une situation financière précaire.

Ils sollicitent de la CCVC une aide financière pour faire face à cette situation et remplir à nouveau les conditions requises pour un commerce alimentaire.

#### ***Délibération N° 30-2012***

##### **Subvention exceptionnelle à la boulangerie d'Ecury sur coole.**

Afin de permettre le maintien de la boulangerie d'Ecury et le service de portage de pain à domicile sur la Vallée de la Coole, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à la Boulangerie BAUDET une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000€.

Résultat du vote : Pour : 17/17  
Contre : 0/17  
Abstention : 0/17

## **BUDGET**

Les communes de Nuisement sur Coole et Faux-Vésigneul ont en projet respectivement de construire et de réhabiliter leur salle communale. Elles ont toutes deux présenté à la CCVC un dossier de demande de fonds de concours.

Vu la délibération n° 05-2012 du Conseil de Communauté en date du 14 février 2012, fixant les critères d'attribution des fonds de concours aux communes membres,

Vu les dossiers présentés par les communes de Nuisement sur Coole le 17 avril 2012, et de Faux-Vésigneul le 15 août 2012,

Considérant que les projets présentés par les deux communes aux dates précitées, sont éligibles puisqu'ils répondent aux critères d'attribution de fonds de concours définis dans la délibération ci-dessus,

#### ***Délibération N° 31-2012***

##### **Attribution de fonds de concours**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer des fonds de concours aux communes de Nuisement sur Coole et Faux-Vésigneul,
- que le montant des fonds de concours sera plafonné à hauteur de 20 % du budget global HT de chaque projet communal, net de subventions, dans la limite d'une enveloppe globale de **180 000€** inscrite au budget 2012,
- la règle d'attribution s'effectuera après connaissance du résultat final de l'appel d'offres de chaque projet, selon les critères effectivement remplis (conformes au dossier technique initialement présenté), au prorata des montants investis par les communes, pondéré par le pourcentage obtenu aux quatre critères,
- d'autoriser le Président à signer avec les communes instigatrices de ces 2 projets, une convention de mise à disposition des locaux concernés aux usagers et aux associations des communes d'Ecury s/Coole, Nuisement s/Coole, Breuvery s/Coole, Saint Quentin s/Coole, Cernon, Coupetz et Faux-Vésigneul, ainsi qu'à la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole.
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Sur demande de la commission Budget, les délégués des communes concernées ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote à bulletins secrets:

Pour : 09/12

Contre : 01/12

Abstention : 02/12

Les communes de Nuisement sur Coole et Faux-Vésigneul devront délibérer pour accepter ces fonds de concours.

## **ZDE**

La Communauté de Communes de Vitry le François a adressé un courrier à la CCVC, concernant l'augmentation de puissance du secteur 1 de la ZDE pour permettre à la commune de Songy de mener à bien son projet éolien.

Le gouvernement lors de la dernière conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, aurait décidé de supprimer les ZDE.

Avant de poursuivre les investigations, il est urgent d'attendre le colloque national éolien qui se tiendra à Paris le 18 octobre 2012.

Un autre courrier a été adressé par la Communauté de Communes des Côtes de Champagne à la CCVC, afin que notre collectivité se prononce sur la création de la ZDE des Côtes de Champagne.

La commission Projets se réunira pour étudier ces demandes.

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS ET DES COMMISSIONS**

### **SYMSEM:**

Une nouvelle ambassadrice du tri a été recrutée. Le SMIR et le SYMSEM vont fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les cotisations du SYMSEM ne vont pas subir d'augmentation du fait de la trésorerie suffisante du syndicat.

Depuis l'électrification des déchetteries, on ne constate plus d'intrusions ni de vols.

Les collectivités vont être destinataires d'un courrier, leur demandant de lister les habitants qui prennent des sacs jaunes. Les personnes qui n'en utilisent pas seront alors contactées pour être incitées à trier leurs déchets.

Dans l'Écho du SYMSEM à paraître en octobre 2012, des composteurs seront proposés à la vente. Ils devront être réglés à la commande. La livraison aura lieu début décembre 2012.

### **Commission Environnement Intercommunalité:**

- Eau potable: 7 réseaux sont répertoriés pour la gestion de l'eau potable sur l'ensemble des 4 Communautés de Communes. Deux réseaux sont gérés en régie, les autres sont en affermage. Il faudra étudier les différents contrats pour harmoniser le prix de l'eau au sein de la nouvelle intercommunalité.

- Assainissement non collectif: Deux arrêtés, respectivement du 7 mars et du 27 avril 2012, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2012, ont permis un assouplissement du caractère obligatoire des remises aux normes des installations.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Cambriolages : Suite à des cambriolages récents sur la Vallée de la Coole, il est rappelé la nécessité de sauvegarder les fichiers informatiques des collectivités.

- Gymnase : Le géomètre (COGERAT) a effectué les relevés topographiques et transmettra prochainement son rapport à la CCVC ainsi qu'à l'assistant au maître d'ouvrage.

### **Prochaines réunions:**

\* Commission **Scolaire** CCVC : Lundi 15 Octobre à 20h30 à l'école

\* **Conseil école** maternelle : Mardi 23 Octobre à 18h00 à l'école

\* **Comité de pilotage** Interco : Mercredi 24 Octobre à 20h30 à Saint Germain la Ville

\* Commission **Gouvernance** Interco : Jeudi 25 Octobre à 20h30 à Coupéville

\* **Conseil école** primaire : Vendredi 26 Octobre à 18h00 à l'école

\* Commission **Projets** CCVC : Lundi 29 Octobre à 20h30 à Coupetz

\* Commission **Budget** : Mardi 06 Novembre à 20h30 à Faux

La prochaine Assemblée plénière est fixée au **Mardi 13 Novembre 2012** à 20h30 à Coupetz.